

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE « ASSAINISSEMENT »**

**VENDREDI 29 JANVIER 2021 / 17h15**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 7**

**Présents : 7**

**Exprimés : 7**

**Contre : 0**

**Pour : 7**

**Abstentions : 0**

Date de la convocation : 21 janvier 2021

**Étaient présent.e.s :**

Bertrand RINGOT, Président  
Michel LHEUREUX, Vice-Président

**Délégués Communes hors CUD :**

Cédric AMMEUX, Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, André CORDIER

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

**Délégués Communes hors CUD :**

Néant

**Avaient donné pouvoir :**

Néant

**Mise à disposition de personnels du syndicat de l'Eau du Dunkerquois auprès de la régie d'assainissement collectif et non collectif – signature d'une convention**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **COMITÉ SYNDICAL DU 29 JANVIER 2021 DÉLIBÉRATION N°01**

### **Ressources humaines**

#### **Mise à disposition de personnels du syndicat de l'Eau du Dunkerquois auprès de la régie d'assainissement collectif et non collectif – signature d'une convention**

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°15 du 16 décembre 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a décidé créer une régie à seule autonomie financière sans personnalité morale pour la gestion du service public d'assainissement au sens de l'assainissement collectif (SPAC) et de l'assainissement non collectif (SPANC).

Pour mémoire, pour le fonctionnement de la Régie, il est prévu que les modalités de prise en charge des frais généraux mis à disposition par le Syndicat à la Régie sont fixées comme suit : 10% des dépenses constatées au chapitre 011 Charges à caractère général et compte 68 Dotations aux provisions et aux dépréciations, du budget principal.

La délibération précitée prévoit également la mise à disposition du personnel du Syndicat auprès de la Régie, à hauteur de 10% du temps de travail.

Les règles statutaires applicables à la fonction publique territoriale prévoient qu'une convention est transmise au fonctionnaire préalablement à sa mise à disposition, afin de formaliser la nature de ses activités et ses conditions d'emploi.

Il est donc proposé la conclusion d'une convention de mise à disposition des personnels, à intervenir entre le Syndicat et sa Régie, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Il est précisé que la mise à disposition de chaque agent concerné sera constatée par arrêté individuel.

Le comité technique intercommunal du Centre de Gestion du Nord, saisi sur le principe de cette organisation, le 4 novembre 2020, a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 décembre 2020.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu l'article R.2221-81 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*

*Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 29 janvier 2021*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Assainissement »**

**Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré :**

- 1. APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des personnels du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois auprès de sa régie d'assainissement collectif et non collectif, ci-annexé ;**

2. **AUTORISE Monsieur le Président, par ailleurs représentant légal de la Régie d'assainissement collectif et non collectif, à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les arrêtés de mise à disposition avec les agents concernés ;**
3. **DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget rattaché Exploitation de l'Assainissement.**

Fait à Dunkerque,  
le 29 janvier 2021  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**



**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE « ASSAINISSEMENT »**

**VENDREDI 29 JANVIER 2021 / 17h15**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 7**

**Présents : 7**

**Exprimés : 7**

**Contre : 0**

**Pour : 7**

**Abstentions : 0**

Date de la convocation : 21 janvier 2021

**Étaient présent.e.s :**

Bertrand RINGOT, Président  
Michel LHEUREUX, Vice-Président

**Délégués Communes hors CUD :**

Cédric AMMEUX, Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, André CORDIER

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

**Délégués Communes hors CUD :**

Néant

**Avaient donné pouvoir :**

Néant

**Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement »**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## COMITÉ SYNDICAL DU 29 JANVIER 2021 DÉLIBÉRATION N°02

### Finances

#### Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement »

Monsieur le Président expose,

Par la délibération n°15 du 16 décembre 2020, le Comité Syndical a décidé de créer une Régie à seule autonomie financière pour gérer le service public de l'assainissement, au sens de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, à compter du 1er janvier 2021.

La création de cette régie a impliqué la création d'un budget propre, rattaché au budget principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, dénommé « Exploitation de l'Assainissement » selon la nomenclature comptable M49.

Ce budget rattaché reprend ainsi les budgets annexes anciennement distincts de l'assainissement collectif (SPAC) et de l'assainissement non collectif (SPANC).

Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats des deux budgets annexes précités.

En effet, l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ces résultats sont arrêtés comme suit :

- **Budget annexe « Assainissement collectif »**  
 N° SIRET : 255 900 508 000 45

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	568 399,32	407 237,18	-161 162,14
	Résultats antérieurs reportés (002)	0,00	0,00	0,00
	Résultat affecté	568 399,32	407 237,18	-161 162,14
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 021 154,30	2 073 782,39	52 628,09
	Résultats antérieurs reportés (001)	0,00	81 487,85	81 487,85
	Résultat affecté	2 021 154,30	2 155 270,24	134 115,94
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2020 (RAR + Fonct. + Invest.)		2 589 553,62	2 562 507,42	-27 046,20

- **Budget annexe « Assainissement non collectif »**

N° SIRET : 255 900 508 000 52

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 073,62	501,00	-1 572,62
	Résultats antérieurs reportés (002)	0,00	21 964,56	21 964,56
	Résultat affecté	2 073,62	22 465,56	20 391,94
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	0,00	0,00	0,00
	Résultats antérieurs reportés (001)	0,00	0,00	0,00
	Résultat affecté	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2020 (RAR + Fonct. + Invest.)		2 073,62	22 465,56	20 391,94

- **Soit au total**

**la reprise par anticipation au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement »**

N° SIRET : 255 900 508 000 60

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	570 472,94	407 738,18	-162 734,76
	Résultats antérieurs reportés (002)	0,00	21 964,56	21 964,56
	Résultat affecté	570 472,94	429 702,74	- 140 770,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 021 154,30	2 073 782,39	52 628,09
	Résultats antérieurs reportés (001)	0,00	81 487,85	81 487,85
	Résultat affecté	2 021 154,30	2 155 270,24	134 115,94
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2020 (RAR + Fonct. + Invest.)		2 591 627,24	2 584 972,98	-6 654,26
Reprise anticipée 2020	Déficit antérieur reporté D002	140 770,20		-140 770,20
	Excédent antérieur reporté R001		134 115,94	134 115,94

*Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 29 janvier 2021*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Assainissement »**

**Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré**

- DÉCIDE de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2020 pour le budget Assainissement collectif ;**
- DÉCIDE de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2020 pour le budget Assainissement non collectif ;**
- DÉCIDE d'autoriser leurs reprises par anticipation dans le budget primitif 2021 du budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement ».**

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-255900508-20210129-DELIB\_202101\_02-DE

Fait à Dunkerque,

le 29 janvier 2021

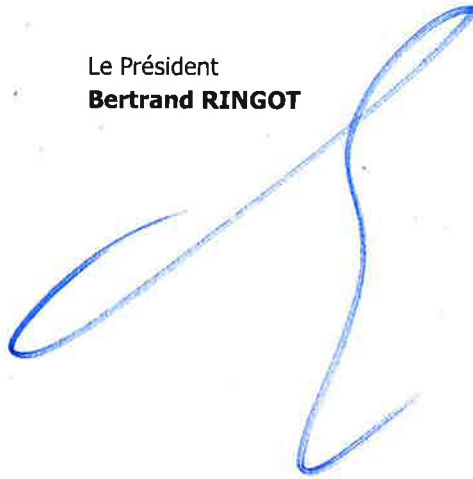
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke that curves at the bottom.

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE « ASSAINISSEMENT »**

**VENDREDI 29 JANVIER 2021 / 17h15**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 7**

**Présents : 7**

**Exprimés : 7**

**Contre : 0**

**Pour : 7**

**Abstentions : 0**

Date de la convocation : 21 janvier 2021

**Étaient présent.e.s :**

Bertrand RINGOT, Président  
Michel LHEUREUX, Vice-Président

**Délégués Communes hors CUD :**

Cédric AMMEUX, Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, André CORDIER

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

**Délégués Communes hors CUD :**

Néant

**Avaient donné pouvoir :**

Néant

**Budget primitif – vote du Budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » -  
exercice 2021**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



## COMITÉ SYNDICAL DU 29 JANVIER 2021 DÉLIBÉRATION N°03

### Finances

#### **Budget primitif – vote du Budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » - exercice 2021**

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité réuni en collège « Assainissement » que le Comité Syndical a décidé, par la délibération n°15 du 16 décembre 2020, de créer une Régie à seule autonomie financière pour gérer le service public de l'assainissement, au sens de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, à compter du 1er janvier 2021.

La création de cette régie a impliqué la création d'un budget propre, rattaché au budget principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, dénommé « Exploitation de l'Assainissement » selon la nomenclature comptable M49.

Les formalités administratives étant désormais accomplies, il y a lieu d'adopter le budget primitif de la Régie relatif à l'exercice 2021, joint en annexe, élaboré à partir des orientations budgétaires validées et des besoins recensés.

*Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 29 janvier 2021*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Assainissement »**

**Où ce qui précède et après en avoir délibéré**

**ADOpte le Budget Primitif du budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » de  
l'exercice 2021 ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,  
le 29 janvier 2021  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Lè Président  
**Bertrand RINGOT**